



Arasement d'ouvrage : Le MANSEVILLERS à BELONCHAMP (70) respire à nouveau



Démolition du barrage Jean-Marc.

L'opération s'est déroulée d'août à septembre 2017.

Le but de l'action était l'arasement d'ouvrages n'ayant pas d'intérêts économiques afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire et de régler les problèmes de thermie sur le cours d'eau.



Ouvrage AMONT (Evolution au sein de l'ancien barrage Amont)



- Arasement de l'ancienne digue de l'étang déjà à sec.
- Oblitération de la dérivation et retour des flux dans son lit d'origine en lieu et place du plan d'eau

Ouvrage JEAN MARC (Evolution au sein de la retenue JEAN-MARC, un mois après arasement de l'ouvrage)

- Arasement de la digue de l'étang par étapes successives.
- Stockage des " fines" en bassins de décantation.
- Retour à une dynamique naturelle du cours d'eau au sein de l'ancienne retenue.



Barrage TATEN

- Mise à sec de l'emprise de chantier à l'aide d'un bardeau et dérivation avec conduite souple
- Arasement de l'ouvrage au moyen d'une pelle araignée
- Curage de plus de 200 m³ de vase.
- Talutage en pente douce puis libre évolution du cours d'eau pour retour à un état d'équilibre
- Libération des sédiments "nobles" (galets, graviers) accumulés derrière la retenue et déficitaires en aval.

Avant intervention.



Ouvrage TATEN un mois après arasement



Barrage GASPARD

- Suppression d'une chute de 1.2m de haut liée au barrage
- Remodelage du lit mineur en amont
- Intervention au moyen d'une pelle 8T équipée et d'un brise-roche hydraulique.

Avant intervention.



Après arasement et remodelage du lit mineur



Ce chantier a été porté par l'la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haut Saône.

Pour en savoir plus sur la Fédération Pêche de Haut Saône

La maîtrise d'oeuvre par le bureau d'étude ARTELIA

Pour en savoir plus sur ARTELIA